



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 octobre 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session

Point 129 de l'ordre du jour

**Budget programme de l'exercice biennal 2010-2011**

## **Huitième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, le huitième sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement, a été établi en application des paragraphes 31 et 34 de la section II de la résolution 57/292 de l'Assemblée générale. Il donne un aperçu des progrès des travaux de rénovation enregistrés depuis la parution du dernier rapport sur la question (A/64/346).

Durant l'année écoulée, des progrès notables ont été faits, notamment la réinstallation temporaire de milliers de fonctionnaires dans d'autres locaux du complexe du Siège ou des locaux extérieurs, l'achèvement et l'inauguration du bâtiment de la pelouse nord et le démarrage des travaux, après fermeture, dans le bâtiment des conférences et le bâtiment du Secrétariat. Parmi les autres étapes importantes qui ont été franchies figurent l'aménagement et la mise en service des locaux provisoires du Conseil de sécurité, l'installation de batteries de treuils de chantier desservant les façades du bâtiment du Secrétariat et du bâtiment des conférences, l'achèvement du gros des travaux prévus dans les sous-sols et l'adjudication de marchés à prix maximum garanti pour des éléments additionnels du projet. Deux ans après le démarrage du projet quinquennal, les perspectives d'achèvement dans les temps et sans dépassement du budget restent bonnes. Des progrès ont aussi été faits en ce qui concerne l'établissement d'études techniques, et des plans de réinstallation dans les locaux du bâtiment du Secrétariat ont été arrêtés avec les différents départements et bureaux concernés. Par ailleurs, le Conseil consultatif pour le plan-cadre d'équipement, créé par le Secrétaire général, a tenu sa première réunion en mai 2010. Durant la période considérée, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a continué de solliciter des États Membres des dons pour l'aménagement de certaines salles ou pour la rénovation d'autres parties des bâtiments.



## **I. Introduction**

1. En décembre 2007, par sa résolution 62/87, l'Assemblée générale a approuvé la formule d'exécution accélérée du plan-cadre d'équipement proposé par le Secrétaire général, qui prévoyait l'achèvement des travaux en 2013 et présentait sur la formule d'exécution par tranches envisagée précédemment l'avantage d'un moindre risque de dépassement du budget et de moindres perturbations de l'activité de l'Organisation. Le présent rapport expose les progrès de l'exécution du plan-cadre depuis la parution en septembre 2009 du dernier rapport sur la question (A/64/346).

## **II. Progrès enregistrés depuis la parution du dernier rapport annuel**

### **A. Études techniques**

2. Les études techniques sont maintenant achevées pour tous les locaux temporaires, y compris le bâtiment de la pelouse nord.

3. En ce qui concerne le bâtiment des conférences, le bâtiment du Secrétariat et les sous-sols, où les travaux de rénovation ont déjà commencé, des études techniques sont encore en cours.

4. Durant l'année écoulée, des études techniques plus poussées et des estimations plus précises ont mis en évidence la nécessité de revoir de nombreux aspects du projet en vue de contenir les coûts.

5. Des études approfondies de résistance du complexe du Siège au souffle d'éventuelles explosions extérieures ont conduit à envisager un certain nombre de solutions permettant de limiter les risques, qui sont en cours d'évaluation.

6. Depuis la parution du dernier rapport, les plans et études techniques ont pu être achevés pour environ 80 % des travaux prévus. Seuls ceux concernant la bibliothèque Dag Hammarskjöld et l'annexe sud, bâtiments qui seront les derniers à être rénovés, sont encore en cours d'élaboration.

7. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a entrepris les études techniques et l'établissement des plans portant sur l'aménagement du jardin et des abords des bâtiments du complexe; il est prévu de synchroniser les travaux d'aménagement des abords avec les travaux de rénovation de chaque bâtiment.

8. En vue de mieux protéger le complexe des dangers pouvant venir des quatre voies de circulation qui le bordent, le Bureau, en collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité, a entrepris d'établir des plans et des études.

9. Les innovations mentionnées dans les rapports précédents restent prévues. Elles comprennent les éléments suivants : l'adoption de la formule des bureaux ouverts et l'aménagement modulaire des étages permettant de reconfigurer aisément les bureaux; des étages combinant bureaux et salles de conférence; deux salles de conférence de taille moyenne dont l'agencement sera plus adaptable que celui des salles actuelles; une nouvelle salle de conférence à usages multiples; un système de refroidissement noyé dans le sol pour les salles des conseils; un système d'éclairage à faible consommation d'électricité dans l'ensemble du complexe; le déplacement

de la rampe de chargement qui, pour des raisons de sécurité et de commodité, sera réaménagée dans la partie nord du bâtiment; l'aménagement au niveau de la 42<sup>e</sup> rue d'une nouvelle entrée et d'une nouvelle sortie pour les véhicules, qui facilitera la circulation tout en offrant une meilleure protection contre les effets d'éventuelles explosions; l'installation dans les locaux existants du sous-sol d'un centre informatique intégré; enfin, la modernisation des équipements techniques desservant les salles de conférences et les services de radiodiffusion.

10. Tous les vitrages des façades-rideaux des bâtiments du Secrétariat, des conférences et de l'Assemblée générale seront remplacés. Pour la rénovation de ces façades, élément majeur du projet, le cahier des charges prévoit des solutions techniques qui permettront des économies d'énergie, l'emploi de matériaux capables de mieux résister au souffle d'éventuelles explosions, l'installation de vitrages plus durables et offrant de meilleures propriétés optiques, ainsi que le respect du parti architectural d'origine.

11. Durant l'année écoulée, il a été convenu avec les départements et bureaux compétents d'installer dans le bâtiment du Secrétariat un centre de crise commun qui remplacera les multiples unités qui remplissaient la même fonction avant le démarrage de l'exécution du plan-cadre. Cette centralisation, outre qu'elle est conforme au principe de l'unité d'action des Nations Unies, facilitera les communications en cas de crise et sera moins coûteuse que la construction et l'exploitation au Siège de multiples centres d'opérations faisant à certains égards double emploi.

12. Les spécifications techniques des équipements audiovisuels et du matériel de sonorisation des salles de conférence et d'interprétation ont été arrêtées. L'un des éléments essentiels du parti technique retenu est que le matériel (caméras-vidéo, projecteurs, écrans, systèmes de visioconférence, microphones, matériel de régie et systèmes de vote) acheté pour le bâtiment de la pelouse nord et d'autres locaux temporaires puisse être dans toute la mesure du possible réutilisé dans les salles rénovées des bâtiments existants. C'est dans cette perspective qu'ont été établis, en particulier, les cahiers des charges sur la base desquels seront lancés les appels d'offre portant sur les systèmes centraux de régie et d'enregistrement audio et vidéo; les opérations d'achat ont été programmées de manière que ces systèmes puissent être installés et intégrés dans le cadre de la rénovation du bâtiment des conférences.

## **B. Aménagement et équipement de locaux temporaires**

13. Des locaux temporaires hors complexe d'une superficie totale de 1 million de pieds carrés ont été loués, aménagés et équipés en prévision des travaux de rénovation des bâtiments du Secrétariat et des conférences, qui ont maintenant commencé. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a achevé d'équiper les locaux loués à Manhattan au 380 Madison Avenue et au 305 East 46th Street, ainsi que les bureaux se trouvant dans l'immeuble de la Credit Union à Queens (Long Island City). Pour les unités administratives dont les effectifs ont augmenté depuis l'approbation en décembre 2007 du budget du plan-cadre d'équipement (formule d'exécution accélérée), le Bureau des services centraux d'appui a loué des locaux supplémentaires au 730 Third Avenue, au 300 East 42nd Street et au 866 United Nations Plaza (immeuble Alcoa).

14. En plus des locaux de repli de Manhattan et Queens, des locaux temporaires ont été programmés, aménagés et équipés à l'intérieur du complexe, notamment dans les sous-sols, dans le bâtiment de la bibliothèque Dag Hammarskjöld et dans le nouveau bâtiment de la pelouse nord.

15. Les travaux d'aménagement des locaux provisoires du Conseil de Sécurité au premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale se sont achevés fin mars 2010; ces locaux sont maintenant occupés.

### **C. Déménagement dans les locaux temporaires**

16. Pour vider le bâtiment du Secrétariat et le bâtiment des conférences en prévision des travaux de rénovation, il a fallu réinstaller ailleurs près de 6 000 personnes.

17. L'immeuble sis au 380 Madison Avenue a accueilli 1 841 fonctionnaires et auxiliaires, celui de l'Albano 739 et l'immeuble de la Credit Union à Long Island City 161, ce qui fait un total de 2 741 personnes réinstallées.

18. Les déménagements dans les locaux récemment loués en plus de ceux se trouvant dans les trois immeubles susmentionnés ont été planifiés parallèlement aux réinstallations déjà prévues par le plan-cadre; ces déménagements ont concerné 909 fonctionnaires (445 réinstallés au 730 Third Avenue et 464 réinstallés au 300 East 42nd Street).

19. Alors que la phase de planification des réinstallations touchait à sa fin, il est apparu qu'il y aurait grand avantage à réinstaller temporairement les unités chargées de certaines fonctions dans des locaux proches du complexe du Siège, afin d'assurer la continuité des opérations durant la période d'occupation de locaux temporaires. Ainsi, afin qu'un mixte approprié de fonctionnaires se trouvent à proximité immédiate du complexe, certaines unités ont été réinstallées dans des immeubles voisins : immeuble DC-1 (502 personnes), immeuble DC-2 (281 personnes), immeuble sis au 304 East 45th Street (110 personnes), immeuble Alcoa (29 personnes), bâtiment de l'UNITAR (70 personnes) et immeuble du Daily News (101 personnes), soit un total de 1 093 réinstallations.

20. À l'intérieur du complexe, 273 fonctionnaires ont été réinstallés dans le nouveau bâtiment de la pelouse nord. D'autres réinstallations temporaires, intéressant au total 772 fonctionnaires, ont eu lieu dans d'autres parties du complexe : à l'intérieur du bâtiment du Secrétariat (57), dans les sous-sols (18), dans le bâtiment de la bibliothèque (deux déménagements successifs concernant 468 personnes), annexe sud (23), bâtiment de l'Assemblée générale (20), à quoi s'ajoutent 186 réinstallations provisoires nécessitées par des travaux de courte durée.

21. Le nombre total des déménagements organisés à l'initiative du Service de la gestion des installations et de ceux nécessités par l'exécution du plan-cadre d'équipement se chiffre à 5 788.

## **D. Enseignements tirés de la phase de réinstallation temporaire**

22. La phase de réinstallation temporaire a été riche d'enseignements aussi bien pour le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement que pour les départements et bureaux concernés. En premier lieu, elle a obligé les responsables de l'exécution du plan-cadre et les anciens occupants du complexe du Siège à réfléchir aux besoins fondamentaux d'espace de travail et d'installations. Chaque département a dû recenser les caractéristiques fonctionnelles de ses locaux, déterminer si elles se justifiaient rationnellement et les hiérarchiser. À l'issue de la phase de réinstallation, l'équipe du plan-cadre a pu obtenir des départements des informations exactes et à jour et en tirer des données de référence dont elle peut suivre l'évolution. Ces données lui permettront, le moment venu, de planifier plus rationnellement le retour dans les locaux du complexe. Même si la configuration du Secrétariat change constamment du fait de l'adjonction de poste, de la création de nouvelles unités et de la fusion ou du démantèlement d'unités, il est extrêmement utile de disposer de données de référence à jour.

23. Deuxièmement, la phase de conception de l'aménagement des locaux temporaires a mis en lumière un certain nombre d'impératifs fonctionnels qui rendaient nécessaires des configurations atypiques, consistant par exemple à réserver une part importante de l'espace disponible à des locaux d'entreposage des dossiers ou à des bibliothèques. Ces impératifs ayant maintenant été recensés, il en sera tenu compte à l'avenir pour la planification de l'aménagement des locaux. Par exemple, les unités qui doivent conserver une quantité importante de dossiers seront installées dans des locaux dont les structures portantes ont une charge admissible suffisante pour ne pas nécessiter des travaux de renforcement.

24. Troisièmement, il est apparu que l'existence de divers locaux annexes tels que des petites salles de conférence, des postes de réflexion isolés du bruit et des offices convenablement équipés étaient parmi les conditions du succès de la formule des bureaux ouverts. Il en sera tenu compte pour la planification de l'aménagement des locaux en cours de rénovation.

25. Quatrièmement, des améliorations ont été apportées durant la phase de réinstallation à la méthode de collecte de données pratiques détaillées sur le matériel de bureau, les besoins de rangement et d'entreposage, les installations techniques, l'emplacement exact du poste de travail de chaque fonctionnaire et les besoins d'équipement téléphonique, informations qui sont indispensables pour que les déménagements soient organisés de manière à n'entraîner que le minimum de perturbations; ces améliorations seront retenues pour la planification des déménagements de retour. De même, la phase de réinstallation a permis de mieux comprendre quelles conditions devaient être remplies pour que toutes les possibilités offertes par les nouveaux équipements techniques des salles de conférence soient effectivement utilisables; il sera tenu compte de ces conditions pour la conception des nouveaux systèmes qui équiperont les bâtiments des conférences et de l'Assemblée générale.

26. La phase de réinstallation a aussi permis de mieux comprendre comment réaliser le consensus sur l'affectation des locaux, notamment de mesurer l'utilité d'une large concertation organisée à un stade précoce. Il en sera tenu compte pour la planification du retour dans les locaux rénovés.

27. La bonne exécution du plan-cadre d'équipement dépend dans une mesure non négligeable de la bonne entente et de la coopération entre les différents bureaux compétents. Jusqu'à présent, d'excellentes relations de travail et des procédures rigoureuses ont favorisé une collaboration efficace entre les entités concernées, à savoir le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, le Bureau des services centraux d'appui (Service de la gestion des installations et Division des achats), le Bureau des affaires juridiques, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau de l'informatique. Il faut à cet égard retenir que l'existence dans les bureaux susmentionnés de postes financés par le budget du plan-cadre a grandement favorisé la coopération entre eux et la contribution de leur personnel à la réalisation du plan-cadre.

## **E. Démarrage des travaux de rénovation**

28. Les travaux de rénovation des bâtiments du Secrétariat et des conférences ont démarré en février et mai 2010, respectivement; les travaux prévus dans les sous-sols avaient commencé en 2009. L'installation sous la pelouse nord du nouveau poste électrique central et des équipements de commutation connexes est maintenant achevée, et les nouveaux circuits de distribution sont en service.

29. Le nouveau centre technique installé au deuxième sous-sol des locaux préexistants de la pelouse nord est maintenant installé; il prend progressivement la relève du centre technique du bâtiment du Secrétariat. Toujours sous la pelouse nord, les travaux de rénovation des locaux du troisième sous-sol, destinés aux services de publication, s'achèveront avant la fin de 2010.

30. Les nouveaux équipements mécaniques, électriques et de ventilation destinés à desservir les sous-sols ont été achetés; ils seront pour l'essentiel installés d'ici à la fin de 2010.

31. L'enlèvement progressif des vieux équipements se trouvant aux niveaux inférieurs des sous-sols a débuté comme prévu. La pose d'environ 5 kilomètres de conduites d'eau réfrigérée est en cours, de même que l'installation dans les sous-sols d'un nouveau réseau de gicleurs d'incendie, qui nécessitera la pose de 8,5 kilomètres de canalisation.

32. Le remplacement de l'installation électrique existante par une installation sous conduite est en cours; il nécessitera la pose dans les sous-sols de 22,8 kilomètres de conduites électriques et de 43 kilomètres environ de câbles électriques. Le câblage que nécessite l'installation des nouveaux équipements de télécommunications (pose de conduites, de câbles à fibres optiques et de câbles classiques pour la dorsale du réseau) est en cours également. L'installation de nouveaux groupes électrogènes, de matériel de réfrigération pour les nouveaux équipements de climatisation, de nouvelles tours de refroidissement et d'un nouveau poste de distribution électrique avance de façon très satisfaisante.

33. La façade est du bâtiment du Secrétariat a été équipée de treuils de chantier qui sont maintenant en service. L'installation de ce matériel de levage a permis le démarrage des travaux de désamiantage et de démolition des cloisons et des faux plafonds dans les étages supérieurs.

34. Les études techniques et les opérations d'achat entreprises en vue du remplacement des façades-rideau du bâtiment du Secrétariat et du bâtiment des

conférences sont maintenant achevées; les éléments nécessaires sont en cours de fabrication et leur installation devrait débuter dans le courant de l'automne 2010; cette partie des travaux devrait prendre environ un an.

35. Des mesures ont été prises pour sécuriser les zones en chantier; elles comprennent l'installation de cloisons temporaires, l'aménagement de voies de contournement pour piétons et la pose de barrières.

36. Les travaux d'aménagement de la salle et des locaux provisoires du Conseil de sécurité se sont achevés en mars 2010.

### III. Calendrier d'exécution

37. Comme le montre le tableau 1, le déroulement du projet continue de suivre de très près le calendrier envisagé dans le cinquième rapport annuel du Secrétaire général (A/62/364), et les travaux de rénovation du bâtiment du Secrétariat devraient s'achever en 2012 comme prévu.

Tableau 1  
Calendrier d'exécution du plan-cadre d'équipement

Élément du projet	Projections figurant dans le document A/63/477		Projections figurant dans le document A/64/346		Projections actuelles		Observations (les retards indiqués s'entendent par rapport aux projections figurant dans le document A/63/477)
	Démarrage	Achèvement	Démarrage	Achèvement	Démarrage	Achèvement	
Rénovation du complexe du Siège	Début 2008	Mi-2013	Fin 2008	Fin 2013	Mi-2008	Fin 2013	3 mois de retard (comme expliqué dans le rapport de 2009)
Construction du nouveau bâtiment de la pelouse nord	Début 2008	Mi-2009	Mi-2008	Fin 2009	Mi-2008	Fin 2009	3 mois de retard (comme expliqué dans le rapport de 2009)
Bâtiment du Secrétariat	Début 2009	Début 2012	Fin 2009	Mi-2012	Début 2010	Mi-2012	3 mois de retard (comme expliqué dans le rapport de 2009)
Bâtiment des conférences	Mi-2009	Mi-2011	Fin 2009	Fin 2011	Début 2010	Début 2012	6 mois de retard (3 de plus que prévus l'an dernier); retard dû principalement à la nécessité d'aménager les locaux provisoires du Conseil de sécurité et au fait que la mise en service des systèmes de sécurité et de sonorisation a pris plus de temps que prévu
Bâtiment de l'Assemblée générale	Mi-2011	Mi-2013	Fin 2011	Fin 2013	Début 2012	Fin 2013	4 mois de retard; le démarrage de cette phase des travaux est lié à l'achèvement de la rénovation du bâtiment des conférences
Annexe sud	Début 2011	Fin 2012	Fin 2011	Début 2013	Début 2012	Mi-2013	Voir par. 81
Bâtiment de la bibliothèque	Début 2012	Début 2013	Début 2013	Fin 2013	Début 2012	Fin 2013	Voir par. 81
Aménagement paysager	Mi-2009	Mi-2013	Mi-2011	Fin 2013	Mi-2011	Mi-2013	

## **IV. Analyse de la valeur**

38. L'analyse de la valeur est une méthode de compression des coûts consistant à rechercher des solutions techniques permettant d'obtenir au moindre coût les résultats prévus par le concepteur d'un projet; ces solutions comportent généralement la simplification de la construction, l'utilisation de produits ou matériaux plus courants ou l'élimination d'éléments non indispensables.

39. L'étude de la valeur entreprise en décembre 2007 a débouché sur des solutions permettant d'économiser environ 100 millions de dollars sur les éléments du projet qui pouvaient être modifiés sans perte de fonctionnalité ou de qualité. La poursuite de cette analyse durant l'année écoulée a permis de concevoir des formules grâce auxquelles le Secrétariat compte pouvoir maintenir le coût de l'achèvement du projet dans des limites raisonnables. Le souci de contenir les coûts a aussi amené le Secrétariat à faire jouer au maximum la concurrence entre les soumissionnaires qualifiés et à veiller très attentivement à ce qu'ils mesurent bien la nature et l'ampleur des travaux.

## **V. Passation des marchés**

40. Dans plusieurs de ces résolutions sur le plan-cadre d'équipement, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'étudier les moyens d'amener de plus nombreux fournisseurs de pays en développement et de pays à économie en transition à répondre aux appels d'offres lancés par l'ONU. Le Secrétariat continue de veiller (notamment en collaborant étroitement à cet égard avec le maître d'œuvre) à ce que tous les avis d'appel d'offres soient diffusés aussi largement que possible.

41. Comme pour les périodes précédentes, cet effort de diffusion a consisté durant l'année écoulée à faire figurer des informations concernant les marchés dans les notes verbales adressées aux États concernés, à revoir les demandes d'expression d'intérêt établies par le maître d'œuvre, à donner des informations lors des séminaires sur la passation des marchés organisés au Siège et dans les bureaux extérieurs et à tenir des réunions d'information à l'intention de représentants d'organisations professionnelles et de missions. La Division des achats répond à tous les fournisseurs qui prennent contact avec elle pour la première fois ou qui lui posent des questions, afin qu'ils soient convenablement informés des opérations d'achat pouvant les intéresser et de la règle qui veut que les fournisseurs suivent la procédure d'agrément et remplissent à cette fin les formules accessibles en ligne par le Portail mondial pour les fournisseurs des Nations Unies. La Division obtient régulièrement du maître d'œuvre des informations à jour sur les progrès de la mise en œuvre du plan d'ouverture de Skanska, sur les achats de matériaux en vrac et d'articles standardisés et sur les pays d'origine des marchandises.

42. Il est prévu que ces activités se poursuivent jusqu'à l'achèvement du projet.

43. Durant l'année à venir, un effort tout particulier sera fait pour informer les fournisseurs potentiels des opérations d'achat de mobilier de bureau et de mobilier spécialisé pour les locaux rénovés du complexe du Siège. Des réunions d'information ont déjà été organisées à l'intention des membres des missions permanentes et des fournisseurs. La Division des achats continuera de veiller à ce que l'information pertinente soit largement diffusée.



44. En réponse aux demandes que l'Assemblée générale a adressées en ce sens au Secrétaire général, le Secrétariat continue d'exercer toutes les activités de contrôle des achats décrites dans le septième rapport (A/63/346) afin d'assurer la transparence des opérations d'achat.

45. Il est à noter que durant l'année écoulée, la Division a participé à toutes les réunions d'examen des soumissions et, en collaboration avec les autres services compétents, elle a rédigé et mis en application des directives détaillées sur l'établissement des actes des réunions d'évaluation des soumissions.

46. La Division a aussi négocié des contrats de maîtrise d'œuvre pour plusieurs sous-projets importants, dont l'équipement des locaux du bâtiment du Secrétariat. Ces contrats devront être approuvés par le Comité des marchés du Siège et le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui.

47. La Division des achats continue d'examiner les propositions d'avenant présentées par le maître d'œuvre et, si elle les approuve, les officialise sous la forme d'amendements au contrat, conformément aux règles régissant les opérations d'achats de l'ONU. Durant l'année à venir, les amendements approuvés par la Division des achats dans l'exercice des pouvoirs spéciaux qui lui sont délégués seront soumis au Comité chargé de l'examen a posteriori. Ce comité, créé en application d'une recommandation du Comité des commissaires aux comptes, a commencé à examiner les propositions d'avenant.

48. La Division des achats continue de s'occuper des questions que soulève l'administration des baux.

49. Les autres activités importantes que la Division des achats prévoit d'entreprendre durant la prochaine période comprennent le lancement d'appels d'offres pour la fourniture de mobilier standardisé pour tous les locaux du complexe et la négociation et la signature d'un certain nombre de contrats de maîtrise d'œuvre, notamment pour les travaux de rénovation du bâtiment des conférences et du bâtiment de l'Assemblée générale et la fourniture d'équipements techniques spécialisés.

## **VI. Santé et sécurité**

50. L'un des principaux objectifs du plan-cadre d'équipement reste d'accroître la sécurité des locaux du Siège, tant pour ceux qui y travaillent que pour les visiteurs, et d'en éliminer ce qui peut nuire à la santé des occupants, l'une des mesures les plus importantes à cet égard étant le désamiantage complet de ces locaux.

51. Depuis le démarrage de l'exécution du plan-cadre, des entreprises spécialisées dans le désamiantage, travaillant en sous-traitance sous l'autorité du maître d'œuvre, procèdent à l'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante, conformément aux normes internationales et à la réglementation du pays hôte. Les travaux de désamiantage ont déjà été faits dans le bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld lors de l'aménagement des locaux destinés à accueillir temporairement du personnel déplacé par les travaux de rénovation, ainsi que dans de nombreux secteurs des sous-sols, du bâtiment du Secrétariat et du bâtiment des conférences. Des travaux de désamiantage se poursuivront dans tous les bâtiments du complexe du Siège jusqu'à l'achèvement du projet de rénovation.

52. Ces travaux continueront d'être surveillés par un consultant spécialisé qui rend compte au Bureau chargé du plan-cadre d'équipement. Ce consultant n'est pas un sous-traitant du maître d'œuvre. Les locaux qui continuent d'être occupés dans les bâtiments en travaux ont été isolés des chantiers, et les fonctionnaires qui s'y trouvent ont été informés des règles auxquelles obéit le désamiantage et des mesures de précaution prises pour assurer leur sécurité.

53. Comme le prévoit le plan-cadre d'équipement, le maître d'œuvre, avec le concours du Département de la sûreté et de la sécurité, a établi et mis en application sur le chantier un plan de sûreté et de sécurité. Ce plan donne effet à toutes les règles pertinentes fixées par l'autorité compétente du pays hôte (Occupational Safety and Health Administration). L'application du plan de sûreté et de sécurité s'est révélée être un moyen efficace d'assurer la sécurité des conditions de travail, et aucune entorse du maître d'œuvre à la réglementation en vigueur n'a été signalée.

54. Alors que les travaux réalisés jusqu'à présent représentent plus de 2 millions d'heures de travail, l'exécution du plan-cadre reste, parmi les grands projets de construction en cours dans le pays hôte, de ceux où la sécurité est le mieux assurée. En effet, depuis le début, en mai 2008, des terrassements préalables à la construction du bâtiment de la pelouse nord, seuls quelques ouvriers ont été victimes d'accidents du travail sans gravité, et aucun incident concernant des fonctionnaires, des délégués ou des visiteurs n'a été signalé.

## **VII. Stationnement**

55. Dans les rapports précédents (A/63/477 et A/64/346), il était dit que, pour renforcer la sécurité du complexe du Siège, des modifications devaient être apportées à la configuration du garage. Ces modifications vont entraîner la suppression d'environ 350 places de stationnement, notamment parce qu'elles comprennent le déplacement des conduites d'eau, électricité, vapeur, etc., qui seront réinstallées aux niveaux inférieurs des sous-sols, et la suppression des places de stationnement se trouvant sous une partie du bâtiment de l'Assemblée générale.

56. Les travaux de rénovation des sous-sols affecteront la capacité de toutes les aires de stationnement. Les réductions temporaires de capacité sont planifiées de manière qu'elles gênent le moins possible les usagers du garage. Tous les projets de construction et de réparation concernant le garage sont exécutés de telle sorte que les réductions temporaires de sa capacité ne dépassent à aucun moment 350 places, pour autant qu'il est possible de respecter cette limite sans déroger au calendrier d'exécution du plan-cadre. Il n'est donc pas exclu que les réductions temporaires de capacité dépassent momentanément le chiffre précité.

57. Dans le but de réduire la demande de places de stationnement, le Bureau des services centraux d'appui a pris différentes mesures, dont une réduction de 40 % du nombre des permis temporaires de stationnement, la suppression des permis journaliers et la suspension de l'attribution de macarons de stationnement aux fonctionnaires. Ceux-ci ont été encouragés à renoncer à leur macaron et à pratiquer autant que possible le covoiturage. Pendant l'exécution du plan-cadre et par la suite, la réduction nécessaire du nombre des usagers du garage sera opérée en cessant d'émettre systématiquement de nouveaux permis à mesure que des détenteurs prennent leur retraite ou quittent le service de l'Organisation.

58. Comme il est dit dans les rapports précédents, le garage de l'ONU devra, pendant la durée des travaux de construction, n'être utilisé qu'à des fins officielles, afin de faciliter le déroulement des activités quotidiennes de l'Organisation. Pour la suite de l'exécution du projet, il faudra que les détenteurs de permis de stationnement continuent de s'abstenir d'utiliser le garage sans nécessité et de se montrer compréhensifs et coopératifs.

## VIII. Objets et œuvres d'art offerts à l'ONU

59. La fermeture du bâtiment des conférences et du bâtiment du Secrétariat a nécessité l'enlèvement ou la protection d'un nombre important d'objets et œuvres d'art offerts à l'ONU par différents donateurs, dont des États Membres.

60. La construction du bâtiment de la pelouse nord a obligé à déplacer temporairement plusieurs statues et sculptures se trouvant dans le jardin.

61. Depuis l'inauguration en janvier 2010 du bâtiment de la pelouse nord, plusieurs objets et œuvres d'art retirés des bâtiments en cours de rénovation y sont exposés, ce qui permet d'économiser les frais d'entreposage et ajoute à l'agrément des locaux fréquentés par les fonctionnaires, les membres des délégations et les visiteurs.

62. Ont été réinstallés en premier lieu dans le bâtiment de la pelouse nord les objets et œuvres d'art offerts qui se trouvaient précédemment dans le bâtiment des conférences et dans le bureau du Secrétaire général. La première phase de la réinstallation a débuté en décembre 2009 et s'est achevée en janvier 2010.

63. Cinq États Membres ont repris temporairement, pour en assurer la conservation, les objets ou œuvres qu'ils avaient offerts; un État Membre a demandé qu'un objet offert par lui, qui restait entreposé en raison de son mauvais état, soit détruit.

64. Les cadeaux exposés précédemment dans le bâtiment des conférences aux abords de la salle du Conseil de sécurité ont été réinstallés dans les locaux provisoires du Conseil; l'un des tableaux a été confié à un atelier de restauration; il y sera conservé dans un local climatisé et remis en état avant réinstallation.

65. Un certain nombre d'objets ou œuvres offerts qui ne pouvaient pas être retirés du bâtiment des conférences en raison de leur encombrement ou de leur mauvais état ont été emballés et mis en lieu sûr, pour la plupart dans l'étranglement qui relie le bâtiment des conférences au bâtiment de l'Assemblée générale. Cette phase de la réinstallation s'est achevée le 30 avril 2010.

66. Deux œuvres d'art se trouvant dans le bâtiment des conférences seront protégées *in situ* pendant la durée des travaux.

67. Durant la réinstallation d'objets et œuvres d'art offerts dans le bâtiment de la pelouse nord, le nécessaire a été fait pour coordonner avec leurs propriétaires la restitution des œuvres d'art prêtées à l'Organisation.

## **IX. Écoviabilité**

68. Comme indiqué dans les rapports précédents, l'un des objectifs majeurs du plan-cadre d'équipement est d'améliorer la performance environnementale des bâtiments et installations du complexe du Siège. Les projections les plus récentes confirment que les travaux de rénovation permettront de réduire la consommation d'énergie de 50 %, les émissions de gaz à effet de serre de 45 % et la consommation d'eau de 40 %.

69. Bien que l'ONU, en tant qu'organisation internationale, ne soit pas tenue de respecter les différentes normes qui régissent la conception et la construction de bâtiments à haute performance environnementale, les consultants qui travaillaient avec l'équipe du plan-cadre d'équipement continuent de prévoir que lorsque les travaux seront achevés, la performance environnementale du complexe du Siège excédera les normes en vigueur en Australie, aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni. Comme il est dit dans les rapports précédents, tout indique que le projet méritera le label « or » du Green Building Council des États-Unis, selon la norme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), la note « très bien » selon la norme BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method, Royaume-Uni), la note « A » selon la norme japonaise CASBEE (Comprehensive Assessment System for Building Environmental Efficiency) et « quatre étoiles » selon la norme australienne Green Star.

70. Un autre indicateur de la performance environnementale d'un projet de construction est la proportion des gravats et déchets de construction qui sont recyclés au lieu d'être évacués vers des décharges. Depuis le début des travaux, le maître d'œuvre a évacué du chantier quelque 7 671 pieds cubes de matériaux, qui ont été recyclés à raison de 89 %.

71. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement continue de s'intéresser à un certain nombre de projets qui consisteraient à doter le complexe du Siège d'équipements illustrant le potentiel des solutions techniques écoviabiles, dont l'installation d'un système de collecte des eaux de pluie et la pose de panneaux photovoltaïques de toiture supplémentaires. Les donateurs potentiels ont été sollicités dans le cadre des programmes appropriés, mais aucun État Membre n'a encore manifesté d'intérêt.

## **X. Restitution des traits qui donnent leur caractère aux bâtiments**

72. Bien que nombre de volets du plan-cadre d'équipement soient axés sur la modernisation, dans les domaines de la durabilité écologique, de la sécurité et de la facilité d'accès, il n'en reste pas moins que des efforts considérables sont consacrés à la préservation des traits caractéristiques du complexe, surtout dans les espaces ouverts au public des bâtiments de l'Assemblée générale et des conférences.

73. Parmi les grands bâtiments construits au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Siège de l'ONU a été un des premiers à avoir retentissement mondial. Organisation emblématique de la modernité au service du progrès social, politique et économique, l'ONU se devait d'avoir un Siège moderne, et celui-ci a rempli un rôle à la fois novateur et fortement symbolique, faisant du modernisme du milieu du

XX<sup>e</sup> siècle le style architectural dominant de son époque. De gros efforts sont faits pour préserver ou restaurer les traits les plus caractéristiques de la vision architecturale qui a marqué son empreinte sur l'ensemble du complexe.

74. Les différents aspects de cette restauration, qui sont totalement intégrés dans l'ensemble des travaux de rénovation nécessaires, seront particulièrement en vue dans les secteurs que fréquentent les délégués et dans les espaces ouverts au public, dans les bâtiments de l'Assemblée générale et des conférences, mais aussi partout ailleurs dans le complexe, notamment sous la forme de cadeaux des États Membres. D'une manière générale, les travaux de remise en état permettront au Siège de représenter à nouveau l'esthétique de ses créateurs, symbole de l'optimisme qui a accompagné la fondation de l'Organisation, dans des installations parfaitement fonctionnelles pour l'usage qui en est fait de nos jours.

## **XI. Sécurité**

75. Comme en a décidé l'Assemblée générale, le plan-cadre d'équipement comportera plusieurs améliorations destinées à renforcer la sécurité du Siège et celle des délégués, fonctionnaires et visiteurs qui y travaillent ou le visitent. Le mode de réalisation des façades rideaux, par exemple, a été repensé pour renforcer ces façades et réduire les effets d'une déflagration sur les occupants du bâtiment.

76. L'année écoulée, le Bureau du plan-cadre d'équipement a entrepris, en consultation avec le Département de la sûreté et de la sécurité, une série d'études portant sur les effets de l'explosion d'un engin explosif transporté dans un véhicule, soit à l'intérieur du périmètre du Siège, soit sur les voies de circulation voisines.

77. Une stratégie de protection des occupants du complexe contre des explosifs transportés dans un véhicule explosant à l'intérieur du périmètre a été incorporée dans le projet. Il s'agit notamment de supprimer les aires de stationnement situées sous le bâtiment de l'Assemblée générale, de renforcer certains éléments du bâtiment dans les zones de stationnement adjacentes à des locaux occupés et de déplacer le quai de déchargement de la voie d'accès au garage à l'extérieur du complexe, 48<sup>e</sup> rue.

78. Les études ont confirmé que les solutions retenues pour les bâtiments du Secrétariat, des conférences et de l'Assemblée générale avaient l'agrément du Département de la sûreté et de la sécurité, même si d'autres études sont encore en cours, qui visent à définir des mesures supplémentaires susceptibles de présenter des avantages en-dehors du périmètre. D'autres encore portent sur le niveau de protection qui peut être assuré au bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et au bâtiment annexe sud. Elles produiront des informations utiles pour le cahier des charges de l'éventuelle rénovation de ces deux bâtiments.

## **XII. Relations avec le pays hôte**

79. Comme indiqué dans les rapports précédents, l'ONU a passé en janvier 2008 avec les autorités du pays hôte un accord sur les modalités selon lesquelles elle s'efforcera de respecter les réglementations de la ville hôte concernant le bâtiment, la lutte contre les incendies et la sécurité, sans préjudice des privilèges et immunités des Nations Unies.

80. Pendant la période considérée, l'Organisation et le pays hôte ont entretenu des échanges constructifs sur les questions relatives au plan-cadre d'équipement, et la ville hôte a apporté son aide et son concours en examinant les dossiers techniques de l'Organisation, comme prévu par l'accord de 2008. Les activités de coordination et le dialogue avec la ville sont productifs, et les rapports entre l'Organisation et la ville hôte continuent d'être excellents.

81. Une question qui a été particulièrement débattue est celle des attentes respectives du pays hôte et du Département de la sûreté et de la sécurité quant au cahier des charges en matière de sécurité du périmètre et aux moyens de renforcer celle-ci. Les échanges de vue avec le pays hôte se poursuivent.

### **XIII. Moyens d'accès**

82. Le plan-cadre d'équipement aborde la question des moyens d'accès aux bâtiments rénovés. L'étude des modifications à apporter pour faciliter l'accès a été effectuée par des sociétés spécialisées en la matière, dans le respect des codes et des normes applicables, tant au moment de l'étude préliminaire qu'au stade de l'établissement des dossiers techniques. En outre, les dossiers techniques relatifs à la rénovation du bâtiment des conférences ont été examinés par un expert externe qui est allé plus loin que les questions de conformité aux codes. Bien des idées nouvelles ont été incorporées dans le projet final, y compris des moyens de rendre plus accessibles les galeries du public, de faciliter les déplacements des fonctionnaires à mobilité réduite et d'équiper les tribunes de plans inclinés plutôt que de plateformes élévatoires.

83. Les aménagements prévus porteront principalement sur les éléments suivants :

- a) Entrées (y compris l'installation de portes électriques à toutes les entrées principales);
- b) Circulation sur un niveau de bâtiment (espacement et largeur des portes, celles-ci devant s'ouvrir sans effort excessif);
- c) Déplacement entre niveaux (tous les ascenseurs accessibles et boutons situés à la bonne hauteur);
- d) Nombre voulu de toilettes parfaitement accessibles;
- e) Systèmes de sécurité des personnes, y compris haut-parleurs et stroboscopes;
- f) Panneaux de signalisation aux normes de taille minimale ou plus grands, toute information à caractère permanent étant écrite en braille;
- g) Dans la mesure où ce sera possible techniquement, amélioration de la transmission directe aux prothèses auditives par boucle magnétique;
- h) Réduction de la hauteur des tribunes de toutes les salles de conférence, pour permettre l'accès par plan incliné.

84. Un problème qui continue à poser des difficultés est celui des fauteuils roulants aux cabines d'interprétation existantes. Néanmoins, toutes celles des nouvelles salles de conférence 11 et 12, dans le bâtiment de l'Assemblée générale,

seront parfaitement accessibles, comme le sont celles du bâtiment de la pelouse nord.

#### **XIV. Conseil consultatif**

85. En décembre 2009, comme l'Assemblée générale l'avait demandé, le Secrétaire général a nommé les membres du Conseil consultatif pour le plan-cadre d'équipement, auquel siège un représentant de chaque groupe régional et qui est présidé par un représentant du pays hôte. Les pays représentés sont le Brésil, les États-Unis, l'Inde, le Kenya, la Pologne et la Suisse.

86. Le Conseil consultatif s'est réuni pour la première fois les 17 et 18 mai 2010; à cette occasion, ses membres ont entendu un exposé sur le projet et pu visiter le chantier. Le Conseil a tenu sa deuxième réunion les 13 et 14 septembre 2010.

#### **XV. Dons**

87. Dans ses résolutions 57/292, 60/256 et 61/251, l'Assemblée générale a engagé le Secrétaire général à chercher à obtenir des dons pour le plan-cadre.

88. Une politique en la matière a été établie et communiquée aux États Membres le 5 janvier 2009. L'Assemblée a ensuite décidé, dans sa résolution 63/270, de ne pas approuver cette politique, et prié le Secrétaire général de formuler de nouvelles propositions permettant à tous les États Membres, sans distinction ni conditions, de faire des dons parfaitement conformes au caractère international et intergouvernemental de l'Organisation, ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière et sans préjudice de l'ampleur, des spécifications et de la conception du projet. La politique relative aux dons a donc été modifiée pour tenir compte des vues de l'Assemblée.

89. À ce jour, plusieurs États Membres ont indiqué que cela les intéresserait de participer au programme de dons, et des pourparlers sont en cours, l'objectif étant que les accords nécessaires soient conclus avec chacun d'eux.

#### **XVI. Coût prévu**

90. Le budget du plan-cadre d'équipement a été fixé par l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/251, à 1 876,7 millions de dollars. À l'époque, il était fondé sur l'hypothèse d'une rénovation par phases. L'exécution du projet ayant subi des retards en 2006 et 2007, le coût prévu du chantier est passé, sous l'effet de l'inflation, à 2 096,3 millions de dollars, d'où un déficit budgétaire de 219,6 millions de dollars. En décembre 2007, l'approbation de la stratégie IV accélérée a ramené le coût prévisionnel à 2 066,8 millions de dollars et le déficit prévu à 190,1 millions de dollars.

91. Des initiatives d'analyse de la valeur incorporées dans le déroulement du projet avant le présent rapport ont permis de réduire le coût prévu à 1 968,1 millions de dollars, d'où un déficit budgétaire ramené à 91,4 millions de dollars.

92. Actuellement, 75 % des dépenses du plan-cadre étant engagées et les prix verrouillés, le montant prévu des dépenses s'établit à 1 milliard 956,8 millions de

dollars, et le déficit budgétaire, à 80,1 millions, soit 11,3 millions de moins que l'an dernier, comme on le voit dans le tableau 2.A ci-après. Il convient de noter qu'il s'agit ici des dépenses relatives au plan-cadre, à l'exclusion de toutes les dépenses connexes et du coût du centre informatique auxiliaire.

Tableau 2.A  
**Budget du plan-cadre d'équipement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Stratégie accélérée</i>	
	<i>Septembre 2009</i>	<i>Septembre 2010</i>
<b>Rénovation</b>		
Travaux	1 057 402	1 016 920
Honoraires et frais de gestion	302 365	316 549
<b>Total partiel</b>	<b>1 359 767</b>	<b>1 333 469</b>
<b>Locaux transitoires</b>		
Bureaux	273 622	267 924
Bibliothèque	2 714	2 714
Salles de conférence	150 545	150 475
<b>Total partiel</b>	<b>426 881</b>	<b>421 113</b>
<b>Coût total de la rénovation et des locaux transitoires</b>	<b>1 786 648</b>	<b>1 754 582</b>
<b>Imprévus et dérive des coûts</b>	<b>181 423</b>	<b>202 209</b>
<b>Coût total du projet</b>	<b>1 968 071</b>	<b>1 956 791</b>
<b>Budget approuvé</b>	<b>1 876 700</b>	<b>1 876 700</b>
<b>Écart par rapport au budget approuvé</b>	<b>91 371</b>	<b>80 091</b>

93. Analyse des écarts :

a) *Travaux*. Grâce au recours constant à l'analyse de la valeur, au caractère favorable de la conjoncture économique et à l'intensité des négociations sur les prix qui ont lieu entre l'ONU et Skanska avant chaque proposition de marché à coût maximum garanti, il est prévu que les travaux seront moins coûteux que prévu. Il convient de noter que le coût maximum garanti des travaux du bâtiment des conférences est actuellement en cours de négociation, le but étant d'abaisser le prix proposé, car il dépasse le montant des crédits ouverts. D'autre part, les prévisions concernant certains des travaux qui restent à effectuer dans les sous-sols dépassent aussi les enveloppes allouées. Il faudra donc exploiter les possibilités offertes par l'analyse de la valeur et mener des négociations serrées;

b) *Honoraires et frais de gestion*. Les plans ont dû être modifiés au fur et à mesure pour tenir compte des changements de stratégie, des modifications du programme, des perfectionnements apportés et de l'analyse de la valeur. Les frais de gestion ont augmenté du fait que deux directeurs de projet et un fonctionnaire



d'administration ont été ajoutés à l'effectif du Bureau du plan-cadre, ce qui avait été rendu nécessaire par l'alourdissement considérable du volume de travail une fois entamée la phase des travaux. Globalement, néanmoins, le pourcentage de frais d'étude est égal à 8,9 % par rapport au budget des travaux. La moyenne du secteur se situant entre 8 et 10 %, ces frais restent dans la fourchette acceptable, même après le redémarrage à zéro rendu nécessaire par le passage de la stratégie IV à la stratégie accélérée. Le coût total des locaux de transition s'est établi à un montant très proche de celui qui avait été prévu dans le budget initial. Les dépassements dus aux avenants ont pu être financés au moyen de la réserve pour imprévus;

c) *Imprévus.* La réserve pour imprévus a été fixée à l'automne 2009 à 10 % pour les marchés à prix maximum garanti déjà signés et 20 % pour ceux qui ne l'étaient pas encore, mais des modifications ont été faites pour tenir compte du fait que le projet était à un stade plus avancé, ainsi que des recommandations du Comité des commissaires aux comptes [A/64/5 (Vol. V)]. Le budget pour imprévus est actuellement calculé comme suit :

- i) Montants des dépenses dues aux imprévus matérialisés, pour des sous-projets terminés (locaux transitoires), le montant définitif étant connu;
- ii) Budget pour imprévus égal à 10 % pour les marchés à prix maximum signés mais pas encore totalement exécutés;
- iii) Budget pour imprévus égal à 15 % pour les marchés qui ne sont pas encore signés. Ce pourcentage comprend une provision pour dérive des prix, comme l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes.

94. Ramené à 80,1 millions de dollars, le déficit représente environ 4 % du montant total du budget du plan-cadre. Le Bureau du plan-cadre d'équipement continue d'espérer que, s'il gère le projet judicieusement, il pourra l'achever en respectant, ou presque, le budget. On continue de s'efforcer avec acharnement de réduire encore le déficit prévu.

95. Les dépenses du plan-cadre d'équipement restent très proches de celles du budget initial, et le déficit prévu se réduit d'année en année. Son évolution est donnée par le tableau 2.B ci-dessous.

Tableau 2.B  
**Budget du plan-cadre d'équipement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Stratégie IV approuvée</i>	<i>Stratégie IV accélérée</i>	<i>Stratégie accélérée</i>		
	<i>Août 2007</i>	<i>Janvier 2008</i>	<i>Septembre 2008</i>	<i>Septembre 2009</i>	<i>Septembre 2010</i>
	<i>(Voir A/62/364, tableau 1)</i>		<i>(Voir A/63/477, tableau 1)</i>	<i>(Voir A/64/346, tableau 2)</i>	<i>(Voir tableau 2.A ci-dessus)</i>
Coût prévu du projet terminé	2 096,3	2 066,8	1 974,2	1 968,1	1 956,8
Budget approuvé (résolution 61/251)	1 876,7	1 876,7	1 876,7	1 876,7	1 876,7
Écart par rapport au budget approuvé	219,6	190,1	97,5	91,4	80,1

96. En dépit des baisses successives, d'année en année, du déficit prévu par rapport au budget approuvé, le Bureau du plan-cadre d'équipement ne pense pas qu'il soit possible de se servir du budget de ce projet pour couvrir les dépenses connexes, ni le coût du centre informatique auxiliaire.

## **XVII. Autres questions financières**

### **A. Centre informatique secondaire**

97. Dans sa résolution 63/269, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Secrétaire général intitulé « Informatique et télématique, continuité des opérations et reprise après sinistre : arrangements concernant le centre informatique secondaire du Siège » (A/63/743) et fait siennes, sous réserve des dispositions de la résolution, les conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/63/774). Au paragraphe 12 de celle-ci, l'Assemblée priait le Secrétaire général de financer des dépenses d'un montant de 5 096 880 dollars des États-Unis à l'aide du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement, et décidait qu'un montant de 2 031 860 dollars serait imputé sur les ressources qui seraient approuvées pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, afin que les mesures de réduction des risques les plus fiables et les plus économiques puissent être prises lors du transfert du centre principal dans le bâtiment de la pelouse nord.

98. À la section II de sa résolution 64/228<sup>1</sup>, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à suivre de près la situation pour que les activités liées au transfert et au fonctionnement du centre informatique secondaire soient achevées dans les délais fixés dans le plan-cadre d'équipement et à tirer parti du climat économique du moment pour négocier les baux et les services au meilleur prix possible, et de lui rendre compte à ce sujet dans son huitième rapport annuel.

99. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'imputer, pour l'exercice biennal 2010-2011, 11 644 530 dollars des États-Unis au budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement, et décidé que le Secrétaire général inclurait un montant de 1 254 190 dollars dans la demande de crédits destinés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 et un montant de 941 640 dollars dans la demande de crédits destinés au compte d'appui pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012.

100. Le montant total de l'enveloppe approuvée par l'Assemblée générale est égal à 20,97 millions de dollars. Le total des dépenses engagées à ce jour pour le projet relatif au centre informatique auxiliaire s'élève à 6,06 millions de dollars. Le Bureau des TIC estime à 13,71 millions de dollars les besoins de financement pour le reste de l'exercice biennal 2010-2011, y compris le loyer du lieu d'installation du centre informatique auxiliaire et la rémunération des sous-traitants, ce qui donne comme total des dépenses prévues 19,77 millions de dollars.

---

<sup>1</sup> Section II intitulée « Mesures d'atténuation des risques visant à protéger les données et les systèmes d'information et de communication du Secrétariat ».

101. Le centre informatique auxiliaire situé à Piscataway (New Jersey) est entré en service au dernier trimestre de 2009. Il doit assurer la reprise après sinistre de plusieurs applications essentielles du Siège, par exemple le SIG, la messagerie électronique Lotus Notes et les communications par Blackberry. Dans son rapport A/63/743, le Secrétaire général énumérait un certain nombre d'applications précédemment hébergées dans le bâtiment DC-2 pour ce qui est de la reprise après sinistre, qui avaient été transférées au nouveau centre informatique auxiliaire pouvant servir de centre de secours.

102. Le projet de centre informatique auxiliaire a été terminé à temps pour que le service ne soit pas interrompu pour les systèmes en cours de transfert pendant le déplacement du centre informatique principal, ce qui a atténué les risques liés au déménagement. Cette solution transitoire du recours au centre informatique auxiliaire est économique, et elle sera réévaluée en attendant que soit effectué le travail détaillé qui s'impose avant la mise en application du plan unifié de reprise après sinistre et de continuité des opérations informatiques et télématiques.

## **B. Dépenses connexes**

103. Au paragraphe 9 de la section III de sa résolution 64/228, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter dans son huitième rapport annuel, pour décision à la partie principale de sa soixante-cinquième session, des propositions pour le financement des dépenses connexes de 2011 dans les limites du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement. La réponse du Secrétaire général figure dans l'additif au présent rapport (A/65/511/Add.1).

## **XVIII. Financement**

104. Au paragraphe 14 de sa résolution 61/251, l'Assemblée générale a décidé de créer deux formules distinctes aux fins de la mise en recouvrement des dépenses relatives au plan-cadre et du règlement de leurs quotes-parts par les États Membres.

105. Au 30 septembre 2010, 12 États Membres avaient choisi la formule du versement unique et 180 celle des cinq versements annuels égaux, conformément aux critères et dates limites préétablis, fixés dans la résolution 61/251. Il reste 340,96 millions de dollars à mettre en recouvrement. Au 30 septembre 2010, 83,8 millions de dollars mis en recouvrement pour le plan-cadre au titre de 2010 et des exercices précédents restaient à recevoir.

## **XIX. Lettre de crédit émise par un consortium international**

106. Il reste inutile pour le moment d'avoir recours, comme l'Assemblée générale l'a autorisé aux paragraphes 24 à 34 de sa résolution 61/251, à une lettre de crédit. Néanmoins, cette autorisation reste valable et doit le rester encore, afin que le maître d'œuvre ait l'assurance qu'il y a de quoi financer le projet.

## XX. Réserve opérationnelle

107. Dans sa résolution 61/251, l'Assemblée générale a approuvé la création d'une réserve opérationnelle de 45 millions de dollars rattachée au compte du plan-cadre d'équipement. Au 31 juillet 2010, 12 385 dollars n'avaient pas encore été versés.

## XXI. État des crédits ouverts et des dépenses

108. Le montant total des crédits ouverts à ce jour est égal à 1 876,7 millions de dollars, qui se ventilent comme suit :

a) Dans sa résolution 57/292, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 25,5 millions de dollars pour la phase d'étude technique du plan-cadre et autorisé le Secrétaire général à engager, au cours de l'exercice biennal 2004-2005, des dépenses d'un montant maximum de 26 millions de dollars pour l'établissement des dossiers techniques;

b) Dans sa résolution 59/295, l'Assemblée a décidé de transformer 17,8 des 26 millions de dollars de l'autorisation d'engagement de dépenses en ouverture de crédit et renouvelé pour 2006 le solde (8,2 millions) de ladite autorisation d'engagement de dépenses;

c) Dans sa résolution 60/248, l'Assemblée a décidé de convertir en ouverture de crédit pour 2006 le solde de 8,2 millions de dollars de l'autorisation d'engagement de dépenses;

d) Dans sa résolution 60/256, l'Assemblée a ouvert un crédit supplémentaire de 23,5 millions de dollars destiné au financement des phases de conception et d'étude technique, y compris le coût des locaux transitoires, et autorisé le Secrétaire général à engager, au cours de l'exercice biennal 2006-2007, des dépenses pouvant atteindre 77 millions de dollars aux fins de la construction et de l'aménagement d'un bâtiment des conférences transitoire sur la pelouse nord et pour les dépenses connexes, ainsi que de la location, des services de conception pré-travaux, de l'aménagement de locaux transitoires à usage du bureau et de la bibliothèque, et des dépenses connexes;

e) Dans sa résolution 60/282, l'Assemblée a décidé de convertir l'autorisation d'engagement de dépenses existante, d'un montant de 77 millions de dollars, en ouverture de crédit; cette somme a été mise en recouvrement en 2006;

f) Dans sa résolution 61/251, l'Assemblée a décidé d'ouvrir un crédit de 42 millions de dollars pour 2007 aux fins des phases de conception et d'étude du plan-cadre d'équipement, y compris les dépenses relatives aux locaux transitoires;

g) Dans sa résolution 62/87, l'Assemblée a ouvert pour le projet un crédit de 992,8 millions de dollars au titre de l'exercice biennal 2008-2009;

h) Dans sa résolution 64/228, l'Assemblée a ouvert pour le projet un crédit de 689,9 millions de dollars au titre de l'exercice biennal 2010-2011.

109. Au 31 juillet 2010, le montant des dépenses effectivement engagées pour le projet s'élevait à 1 172,7 millions de dollars, dont 3,2 millions pour l'exercice biennal 2002-2003, 21,3 millions pour 2004-2005, 81,3 millions pour 2006-2007, 809,9 millions pour 2008-2009 et 256,8 millions pour les sept premiers mois de

2010. Le tableau 3 ci-après donne les dépenses effectives et prévues de la période 2003-2010, par catégorie.

Tableau 3

**Dépenses de la période 2003-2010 : phases de conception, d'établissement des dossiers techniques et d'administration des travaux et services de la phase d'étude technique et travaux**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009	Janv.-juill. 2010	Total	Août-déc. 2010 : prévision
Services contractuels de conception	612,1	12 298,0	35 751,7	62 246,9	4 145,3	<b>115 054,0</b>	8 535,2
Coûts directs de personnel	1 611,1	3 179,2	3 908,3	5 967,6	1 893,9	<b>16 560,1</b>	1 452,6
Dépenses d'appui	180,6	1 167,6	1 545,2	3 333,9	1 064,2	<b>7 291,5</b>	1 126,7
Dépenses de fonctionnement et dépenses diverses	556,0	1 067,4	1 321,1	4 398,9	5 093,1	<b>12 436,5</b>	1 062,5
Gestion de programme et autres consultants	245,7	3 131,4	8 642,2	18 158,7	3 345,9	<b>33 523,9</b>	654,1
Étude technique et travaux	–	–	7 022,0	362 416,8	182 916,9	<b>552 355,7</b>	162 363,3
Locaux transitoires	–	506,3	24 729,2	356 928,9	58 334,4	<b>440 498,8</b>	13 535,6
<b>Total partiel</b>	<b>3 205,5</b>	<b>21 349,9</b>	<b>82 919,7</b>	<b>813 451,7</b>	<b>256 793,7</b>	<b>1 177 720,5</b>	<b>188 730,0</b>
Économies sur exercices antérieurs : engagements liquidés		(12,8)	(1 522,1)	(3 492,6)	–	<b>(5 027,5)</b>	
<b>Total</b>	<b>3 205,5</b>	<b>21 337,1</b>	<b>81 397,5</b>	<b>809 959,1</b>	<b>256 793,7</b>	<b>1 172 693,0</b>	

## XXII. Montant global du financement nécessaire à l'exécution du plan-cadre d'équipement

110. Au paragraphe 133 de son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2008 [A/64/5 (Vol. V)], le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que, comme le veut la résolution 63/270 de l'Assemblée générale, l'Administration publie le coût prévu du plan-cadre d'équipement et des dépenses connexes approuvées par l'Assemblée. Le tableau 4 ci-après donne le montant global du financement nécessaire à l'exécution du plan-cadre, compte tenu du coût prévu de la réalisation du projet, des résolutions dans lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de financer dans la limite du budget du projet les dépenses connexes de l'exercice biennal 2008-2009, les centres informatiques auxiliaires et le montant prévu des dépenses connexes de l'année 2010 et du coût des mesures d'atténuation des risques destinées à protéger les données et les systèmes informatiques et de communications du Secrétariat pendant les travaux du plan-cadre.

111. Au vu de la façon dont les États Membres règlent les contributions mises en recouvrement, la situation financière du projet, y compris les prévisions de trésorerie, est bonne en ce qui concerne les années 2010 et 2011. Cependant, les dépenses que l'on prévoit de régler en 2012 nécessiteront un financement supérieur

à ce qui a été autorisé ou approuvé jusqu'à présent, compte tenu des dépenses connexes à prendre en charge et d'autres facteurs tels que les dépenses relatives au centre informatique auxiliaire et d'éventuels dépassements de devis.

112. Au 31 juillet 2010, le montant global du financement nécessaire à l'exécution du projet s'élevait à 2,046 milliards de dollars, dont 1,956 milliards pour le projet lui-même, 72,4 millions pour les dépenses connexes approuvées par l'Assemblée générale (voir les résolutions 63/270 et 64/228) et 16,8 millions approuvés par l'Assemblée pour le centre informatique auxiliaire (voir les résolutions 63/269 et 64/228).

Tableau 4

**Montant global du financement nécessaire à l'exécution du plan-cadre d'équipement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Financement nécessaire</i>		
	<i>Travaux (1)</i>	<i>Dépenses connexes<sup>a</sup> (2)</i>	<i>Centre informatique auxiliaire (3)</i>
Projet du plan-cadre d'équipement	1 956 800		
Dépenses connexes de l'exercice biennal 2008-2009 <sup>b</sup>		30 300	
Centre informatique auxiliaire (2008-2009) <sup>c</sup>			5 100
Dépenses connexes de 2010 <sup>d</sup>		42 100	
Centre informatique auxiliaire (2010-2011) <sup>d</sup>			11 700
Propositions selon lesquelles les dépenses connexes seraient financées dans la limite du budget approuvé du plan-cadre		72 400	
Proposition concernant les mesures d'atténuation des risques pour la protection des données et des systèmes informatiques et de communications du Secrétariat pendant les travaux			16 800
Montant approuvé du budget du plan-cadre d'équipement	1 876 700	–	–
<b>Écart par rapport au budget approuvé</b>	<b>81 100</b>	<b>72 400</b>	<b>16 800</b>
<b>Total prévu du financement nécessaire (1 + 2 + 3)</b>	<b>2 046 000</b>		

<sup>a</sup> Sans compter les dépenses connexes de l'exercice 2012-2013.

<sup>b</sup> Voir résolution 63/270.

<sup>c</sup> Voir résolution 63/269.

<sup>d</sup> Voir résolution 64/228.

**XXIII. Conclusions et recommandations**

113. Le projet a encore des chances de s'achever à la date prévue et sans dépassement de budget. Ces deux objectifs risquent certes de ne pas être atteints, mais, d'après les prévisions, le budget approuvé ne devrait pas être dépassé de plus de 10 % et le projet ne devrait pas être achevé plus de quelques mois après la date initialement prévue.

114. Le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale :

a) De prendre note du progrès accompli depuis la publication de son septième rapport annuel;

b) De le prier de continuer à lui faire rapport sur l'état d'avancement du projet, son calendrier, les dépenses prévues pour l'achever, l'état des contributions et la réserve opérationnelle.

---